



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

**Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen  
du Traité de non-prolifération de 2010  
(Genève 28 avril-9 mai 2008)**

**Intervention de M. Jean-François DOBELLE,  
Ambassadeur, Représentant permanent de la France  
auprès de la Conférence du Désarmement  
Chef de la délégation française**

**«Chapitre 1»**

**(Genève, 30 avril 2008)**

Monsieur le Président,

1. Je souhaite aborder ici les questions du chapitre 1 relatives à la non prolifération des armes nucléaires, au désarmement et à la sécurité et à la paix internationales.

Le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, s'est exprimé sur ces questions le 21 mars dernier à Cherbourg ; aussi je rappellerai, au cours de mon intervention, les points de sa déclaration qui intéressent directement le processus d'examen du TNP, notamment les différentes propositions que le Chef de l'Etat français a présentées dans le domaine du désarmement nucléaire.

2. Le TNP est un indispensable instrument de sécurité collective, dont le cœur est constitué par les articles I et II. L'idée fondatrice de ces deux articles est simple et forte : la prolifération des armes nucléaires accroîtrait considérablement le risque d'une guerre nucléaire et menacerait notre sécurité à tous.

Le respect de ces dispositions est essentiel pour que le TNP joue pleinement son rôle d'instrument de stabilité internationale. En adhérant au TNP, plusieurs Etats qui avaient la capacité de se doter de l'arme nucléaire y ont renoncé, en fondant leur décision sur le fait que les autres Etats parties respecteraient leurs engagements au

titre des articles I et II. Dans ces conditions, si des doutes apparaissent sur la capacité de la communauté internationale à assurer le respect des normes internationales de non prolifération et à décourager ceux qui souhaitent développer le nucléaire à des fins autres que pacifiques, nous risquons d'amener des pays à considérer que leur sécurité sera mieux assurée par le développement de capacités analogues plutôt que par le respect des normes internationales de non prolifération.

3. Au cours des deux dernières décennies, mon pays, avec d'autres Etats dotés, s'est engagé de bonne foi, conformément aux objectifs fixés par l'article VI du Traité, dans des négociations sur le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet qui ont débouché sur l'adoption de plusieurs instruments ambitieux (convention pour l'interdiction des armes chimiques, traité pour l'interdiction complète des essais nucléaires pour ne citer que les instruments relatifs aux armes de destruction massive). Dans le même temps, le nombre d'armes nucléaires à l'échelle mondiale a été largement réduit depuis la fin de la Guerre Froide. Néanmoins, durant la même période, d'autres Etats ont développé des activités clandestines proliférantes, en violation du Traité, qui portent atteinte à l'intégrité du Traité et représentent un danger pour tous.

4. Certains Etats ont en effet mis en œuvre des programmes nucléaires clandestins à finalité militaire ou dont la finalité exclusivement pacifique n'a pas pu être établie par l'AIEA. La Corée du Nord a annoncé avoir procédé à un essai nucléaire. L'Iran poursuit des activités d'enrichissement en violation des résolutions 1696, 1737, 1747 et 1803 du Conseil de sécurité. Par ailleurs, le développement par ces Etats de programmes de missiles balistiques nuit gravement à la stabilité régionale et mondiale.

5. La lutte contre la prolifération doit permettre de recréer un contexte international plus sûr.

Depuis 2005, la communauté internationale, par la voix du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA puis du Conseil de sécurité des Nations Unies, a clairement et fermement condamné ces cas de violations qui menacent l'intégrité du Traité et mettent en péril la stabilité internationale. Nous saluons l'intervention du Conseil de sécurité de l'ONU qui a fait preuve d'une grande fermeté face à ces comportements. Nous appelons la Corée du Nord et l'Iran à se conformer aux obligations respectivement énoncées par les résolutions du Conseil de sécurité 1695 et 1718 d'une part, 1696, 1737, 1747, 1803 d'autre part.

6. A côté de ces cas avérés de prolifération nucléaire et de violations du Traité, nous assistons à la montée d'autres menaces : certains arsenaux nucléaires continuent de s'accroître, la prolifération biologique, la prolifération chimique se poursuivent, ainsi que celle des missiles balistiques et de croisière.

Comme l'a souligné le Président Sarkozy le 21 mars, face à la prolifération, la communauté internationale doit être unie et résolue. Parce que nous voulons la paix, nous devons être sans faiblesse avec ceux qui violent les normes internationales.

7. Aux côtés de l'approche actuelle, fondée sur l'engagement de chaque Etat partie au TNP de ne pas transférer de technologie sensible sans garantie et sur l'objectif d'universalisation des protocoles additionnels avec l'AIEA, nous devons promouvoir une approche collective par laquelle la Communauté internationale coopère en vue d'empêcher les transferts proliférants et les réseaux de prolifération. La résolution 1540 du Conseil de sécurité a développé cette approche en prévoyant à la fois un renforcement des contrôles dans l'ensemble des Etats et une coopération à cette fin.

Dans cette perspective, plusieurs actions sont à souligner :

- il s'agit tout d'abord de la formulation de références partagées par l'ensemble de la Communauté internationale afin de définir ce que sont les activités de prolifération : les travaux des groupes de fournisseurs, la résolution 1540 et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en matière de prolifération nous aident à définir ce standard.
- des instruments de lutte contre la prolifération ont également été développés, qu'il s'agisse de coopérations au travers de l'initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) ou des réflexions et mesures actuelles sur la lutte contre le financement de la prolifération, par exemple dans le cadre du GAFI.

D'autres actions doivent être menées à bien :

- nous avons besoin d'un cadre (et j'y reviendrai dans mon intervention sous le chapitre III) permettant un développement responsable des usages pacifiques de l'énergie nucléaire et des coopérations internationales dans ce domaine, tout en limitant le risque de prolifération et en aidant les Etats concernés à mettre en place les normes indispensables de sûreté et de sécurité.
- nous devons poursuivre notre réflexion sur les conséquences d'une annonce de retrait du TNP : en effet, il n'est ni acceptable ni conforme à l'esprit du Traité qu'un Etat puisse continuer, après s'être retiré du Traité, de disposer du produit des coopérations internationales qu'il a reçues en tant que partie au TNP, surtout si cet Etat a violé les dispositions du Traité. Plusieurs contributions sur cette question ont été déposées lors de la première sessions de notre Comité préparatoire l'an dernier et la discussion soit se poursuivre dans l'intérêt de tous, sachant qu'il ne s'agit pas de ré-interpréter l'article X du Traité.

Monsieur le Président,

8. J'en viens maintenant à la question du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet.

Le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, a prononcé le 21 mars une importante déclaration sur notre politique de défense et le désarmement, dont je souhaite rappeler ici les éléments essentiels et novateurs dans le domaine du désarmement.

La France respecte pleinement ses engagements au titre de l'article VI du TNP et souhaite aborder cette question avec sérieux et de manière concrète lors de ce cycle d'examen. Elle a en matière de désarmement nucléaire un bilan exemplaire, qui est, comme l'a souligné le Président de la République lors de son discours de Cherbourg, unique au monde.

Ainsi, la France a été avec le Royaume-Uni le *premier Etat* doté d'armes nucléaires à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) il y a dix ans, en 1998 ; elle a été le *premier* Etat à avoir décidé la fermeture et le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles à des fins explosives ; elle est le *seul* Etat à avoir démantelé, de manière transparente, son site d'essais nucléaires, situé dans le Pacifique ; elle est le *seul* Etat à avoir démantelé ses missiles nucléaires sol-sol ; elle est le *seul* Etat à avoir réduit volontairement d'un tiers le nombre de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

La France n'a jamais participé à la course aux armements et elle applique le principe de *stricte suffisance*, c'est-à-dire qu'elle maintient son arsenal au niveau le plus bas possible, compatible avec le contexte stratégique.

9. Le Président Sarkozy a marqué sa volonté que la France continue de contribuer activement et de façon concrète au désarmement.

Le Chef de l'Etat a ainsi annoncé une réduction d'un tiers du nombre d'armes nucléaires, de missiles et d'avions de la composante aéroportée.

Le Président de la République a également décidé que la France pouvait et devait être transparente sur son arsenal nucléaire, comme aucun Etat au monde ne l'a encore fait :

- le Chef de l'Etat a précisé en effet qu'après la réduction annoncée ci-dessus, *l'arsenal français comprendra moins de 300 têtes nucléaires*, ce qui représente la moitié du nombre maximum de têtes que mon pays ait eu pendant la guerre froide ;

- en outre, le président de la République a annoncé que *la France n'a pas d'autres armes que celles de ses stocks opérationnels*, ce qui la distingue des autres puissances nucléaires qui gardent la confidentialité sur leurs stocks en réserve ;

- il a rappelé *qu'aucune des armes nucléaires* de la France *n'était ciblée* contre quiconque ;

- enfin, le Président de la République a *invité des experts internationaux* à venir constater le démantèlement de nos installations de production de matières fissiles militaires de Pierrelatte et de Marcoule.

Il s'agit là de gestes sans précédent de la part d'un Etat doté, dont chacun ici doit mesurer l'importance.

11. Enfin, le Président de la République a souligné que la réciprocité est la base même de la sécurité collective et du désarmement. Le Président a constaté que huit Etats ont déclaré avoir effectué des essais nucléaires. Et il a proposé à la communauté internationale un plan d'action sur lequel il appelle les puissances nucléaires à s'engager résolument d'ici à la conférence d'examen du TNP en 2010. Ce plan d'action tient en *huit points* :

- ratification universelle du TICE, à commencer par les deux Etats dotés de l'arme nucléaire au sens du TNP qui l'ont signé mais toujours pas ratifié ;

- démantèlement de tous les sites d'essais nucléaires de manière transparente et ouverte à la communauté internationale ;

- ouverture sans délai de la négociation, à la conférence du Désarmement, d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (dit traité « cut off ») ;

- mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières ;

- mise au point entre les cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP de mesures de transparence ;

- ouverture de négociations sur un traité interdisant les missiles sol-sol à portée courte et intermédiaire ;

- adhésion et mise en œuvre par tous du Code de conduite de la Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCOG) ;

- en parallèle, mobilisation sur tous les autres domaines du désarmement.

Monsieur le Président,

La France a une approche claire en matière de désarmement comme en matière de sécurité. Elle joue le jeu de la transparence qui renforce la confiance ; elle propose aux autres de la rejoindre. Son engagement sur le désarmement se traduit en actes concrets et ne se limite pas à des discours et des promesses. Il contribue ainsi à renforcer la sécurité et la stabilité.

Cet engagement et cette proposition de plan d'action sont la contribution que mon pays est heureux d'apporter au processus d'examen du TNP.

Nous ne pourrons cependant continuer à avancer sur cette voie que si la volonté de progresser est unanimement partagée.

Pour ce faire, nous devons en priorité œuvrer au sein de ce cycle d'examen à recréer un contexte international plus sûr en luttant de façon résolue et unie contre la prolifération. Je tiens à nouveau à le souligner : si nous ne relevons pas ce défi, nous risquons d'amener des pays à considérer que leur sécurité sera mieux assurée par le développement de capacités à des fins autres que pacifiques plutôt que par le respect des normes internationales de non prolifération.

Parallèlement, nous espérons que toutes les puissances nucléaires nous rejoindront pour promouvoir et réaliser le plan d'action proposé par le Président de la République. Il s'agit là d'un programme ambitieux dont nous estimons qu'il serait véritablement susceptible de nous faire progresser dans la voie du désarmement nucléaire et dans celle du désarmement général et complet.

C'est parce que la confiance, la transparence et la réciprocité constituent la base même de la sécurité collective et du désarmement que nous invitons la communauté internationale, notamment au sein de l'enceinte du TNP, à s'atteler à la réalisation des objectifs ainsi formulés.

Je vous remercie Monsieur le Président.